

## Pourquoi un CNAR Financement ?

Le dispositif d'appui à la consolidation des activités d'utilité sociale est opérationnel à travers la présence et l'action sur chaque territoire de Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA) et de Centres Régionaux de Ressources et d'Animation (C2RA), susceptibles d'organiser un accompagnement adapté à chaque projet.

La consolidation des activités et des emplois qui y sont liés demande, parallèlement à cet accompagnement, que les associations qui portent ces activités puissent atteindre un équilibre économique, et disposent d'une structure financière conforme à leurs ambitions. Pour se faire, le dispositif d'appui doit être en situation de faciliter l'accès aux outils financiers bancaires et extra bancaires.

Les banques disposent d'une offre technique, tant sur le court terme que sur le moyen terme, qui est parfois difficilement accessible au secteur associatif. De plus, la constitution de Fonds Propres pose des problèmes spécifiques liés à la faible rentabilité des activités concernées, au statut juridique, aux pratiques des acteurs, etc.

Il est donc nécessaire de mettre en place des actions favorisant une bonne utilisation des outils financiers existants, et pour les secteurs d'activités ou les situations pour lesquels ils sont inopérants, concevoir de nouvelles réponses en lien avec le secteur bancaire.

## Qui est le CNAR Financement ?

Le CNAR Financement, confié à France Active, est animé par une équipe de 4 personnes.

Son comité de Pilotage est composé de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (**DGEFP**), de la Caisse des Dépôts (**CDC**), de la Délégation Interministérielle à l'Innovation, à l'Expérimentation et à l'Economie Sociale (**DIIESES**), de la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique (**DGTPE**), du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative, de l'Agence de Valorisation des Initiatives Socio-Economiques (**AVISE**), de la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (**CPCA**).

Il dispose d'un comité d'appui comprenant :

- Des organismes bancaires,
- Des représentants du secteur associatif,
- Les administrations concernées,
- Des personnes qualifiées.

Il mène son action en collaboration avec les partenaires locaux : organismes de financement solidaire, banques, réseaux d'appui.

## Les 3 missions du CNAR Financement

### 1. Nouveaux outils et expérimentation

Elaborer et tester de nouveaux outils financiers avec les banques et organismes financiers. Mettre en place des partenariats entre les opérateurs financiers et le réseau d'appui pour la mise en œuvre des outils financiers.

### 2. Appui et conseil aux réseaux associatifs

Identifier les problématiques financières spécifiques en lien avec les réseaux et fédérations associatives.

Mettre à disposition des DLA et C2RA l'ensemble des ressources.

### 3. Capitalisation et qualification

Qualifier les DLA et les partenaires du monde associatif sur les questions de financement.

Mettre en place des actions et des outils au profit des activités et services développés dans ce secteur.

## Contacts CNAR Financement

Denis **DEMENTHON**  
Barka **BOUZAGA**  
Cécile **KATLAMA**

.....

France Active – 37 rue Bergère  
75009 Paris

Tél. : 01 53 24 26 74  
Fax : 01 53 24 26 29

[cnarf@franceactive.org](mailto:cnarf@franceactive.org)

Avec le soutien de